



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/883

Attribution de deux subventions de fonctionnement d'un montant global de 48 000 euros à l'espace Pandora pour l'organisation du festival « le Printemps des Poètes » et l'Association Zone bis pour le festival "Hallucinations Collectives" - FIC. Approbation d'une convention cadre

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINA, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/883 - ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT GLOBAL DE 48 000 EUROS A L'ESPACE PANDORA POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL « LE PRINTEMPS DES POETES » ET L'ASSOCIATION ZONE BIS POUR LE FESTIVAL "HALLUCINATIONS COLLECTIVES" - FIC. APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le territoire lyonnais compte de nombreuses équipes artistiques qui travaillent dans le domaine du spectacle vivant, des arts visuels, du cinéma, de la poésie. Je vous propose ici de soutenir deux associations dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturelle, au titre de l'exercice 2015 et dont les manifestations se déroulent en ce début d'année.

SECTEUR POESIE

Depuis 1985, **l'Espace Pandora** est une association spécialisée dans l'action culturelle autour du livre et de l'écrit, en donnant une place particulière à la poésie. Son objectif est de sensibiliser un large public à la littérature à travers l'échange, la rencontre, la confrontation des différentes disciplines artistiques et l'organisation et la coordination de manifestations littéraires.

Ainsi, elle définit son rôle selon trois axes principaux :

- L'organisation et la coordination des manifestations autour du livre et de l'écrit, tels le festival « Parole ambulante » sur l'agglomération lyonnaise, le suivi et la promotion du concours « Quelles nouvelles » et le « Printemps des poètes » à Lyon.

- La mise en place de travaux de sensibilisation à l'écriture et des ateliers d'écriture, au travers notamment de l'opération liée aux « Dix mots » et à la « Semaine de la langue française et de la francophonie », l'objectif étant de rendre ou de donner la parole à ceux qui ne l'ont pas.

- Enfin, elle développe des partenariats avec plusieurs éditeurs régionaux et accompagne d'autres structures (petites communes et bibliothèques par exemple), dans la mise en œuvre de projets culturels. Elle met en place une résidence d'auteur à Vénissieux.

Le soutien financier de la Ville de Lyon à cette association concerne exclusivement l'organisation d'une grande partie du volet lyonnais du Printemps des Poètes. En effet, l'Association prend chaque année l'initiative de programmer, de promouvoir auprès des Lyonnais et de coordonner avec divers

lieux la présentation publique de nombreux rendez-vous artistiques proposés à Lyon lors de la manifestation nationale. De plus, elle organise également à cette occasion, la remise du prix de poésie de la Ville de Lyon, le prix Kowalski, décerné chaque année par la Ville de Lyon et qui est l'un des mieux doté en France.

L'objectif du Printemps des Poètes, initié par le Ministère de la Culture, est de sensibiliser le public le plus nombreux possible à l'art poétique sous toutes ses formes.

La 17^e édition a lieu du 7 au 14 mars et l'Espace Pandora proposera un programme riche et varié de rencontres, de lectures, d'expositions, de spectacles en lien avec le thème national : « l'insurrection poétique ».

L'édition 2015 s'inscrit dans un double contexte : le quarantième anniversaire de l'assassinat du poète Pier Paolo Pasolini, ainsi que le trentième anniversaire de l'Espace Pandora « agitateur poétique » en Rhône-Alpes depuis 1985.

De grands noms de la littérature contemporaine seront associés à l'événement dont André Velter et Zeno Bianu, notamment, ainsi que des poètes francophones d'Algérie ou du Québec, et un auteur américain pour la reprise du cycle « grand Etranger ». Des artistes de renom seront associés comme Erik Truffaz, célèbre trompettiste de jazz.

Le prix René Leynaud, prix favorisant l'émergence des jeunes poètes, sera créé et remis pour la première fois lors de cette édition. Il sera doté d'une bourse de 2 000 €.

L'accent est mis sur des installations et rendez-vous dans l'espace public, afin d'attiser la curiosité du plus grand nombre.

En effet, le Printemps des Poètes à Lyon poursuit sa lancée des précédentes éditions, en proposant pendant toute la durée de la manifestation des événements d'envergure avec de nombreux poètes invités, mais également des rendez-vous artistiques variées de proximité pour tous les habitants du Grand Lyon. La programmation est composée de plusieurs événements en lien avec le thème au sein desquels la poésie est confrontée aux autres disciplines artistiques.

Spectacles, lectures, rencontres avec des poètes, expositions, chansons, chambres d'échos, balades urbaines, performances seront présentées dans des lieux divers répartis dans les différents arrondissements de Lyon (Musée des Beaux-Arts à Lyon 1^{er}, Bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon 3^e, Le Périscope à Lyon 2^e, Galerie ESPE/Confluences à Lyon 4^e, Centre d'Histoire et de la Résistance à Lyon 7^e, Ecole Nationale Supérieure à Lyon 7^e, Lieues à Lyon 1^{er}, Marché Gare à Lyon 2^e, Musée Gallo Romain à Lyon 5^e...). L'entrée est libre pour la plupart des rendez-vous.

Il est également organisé des ateliers d'écriture et lecture dans les maisons de retraite de Lyon, à la maison d'arrêt, dans les hôpitaux et les MJC...

Les contributions des habitants sont mises à l'honneur avec un concours de poèmes organisé par la Mairie du 2^e et sur l'ensemble de la ville, un concours de poésie par textos (pour diffusion sur les panneaux lumineux de la ville).

En partenariat avec *Filigramme* et *la Tribut du Verbe*, la soirée de clôture fera la passerelle entre le Printemps des Poètes et la semaine de la langue Française et de la Francophonie, avec la nuit du Slam au marché gare.

Par cette action, l'Association Pandora contribue au rayonnement culturel de la ville et favorise la démocratisation de la poésie par ses différentes animations de proximité, notamment sur l'espace public, dans les différents arrondissements de Lyon.

Pour ce festival, il est proposé d'allouer une subvention de 40 000 € à l'Espace Pandora.

Par ailleurs, la Ville prend en charge tout ou partie des frais de communication liés à cette manifestation pour un montant de 18 000 €.

La convention cadre, jointe au rapport, formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Proposition de subvention : 40 000 €.

SECTEUR CINEMA

Créée en 2005, l'Association « **ZoneBis** » a pour objet de faire connaître à un plus large public le cinéma alternatif et sa culture dérivée à travers la production et l'organisation de divers événements (soirées de projection, spectacles, festival, happenings culturels).

Depuis 2008, l'Association organise le festival « Hallucinations Collectives » (initialement appelé « l'Etrange Festival Lyon » jusqu'en 2010), une manifestation diffusant un cinéma rarement proposé, abordant tous les genres et destiné à un public multi-générationnel. Les films présentés ont en commun de proposer une vision différente du cinéma, de valoriser des cinéphilies méconnues et de refléter une certaine époque et/ou une certaine économie du cinéma.

A travers des rétrospectives et autres thématiques au sein de la programmation, le festival cherche à faire (re)découvrir à un maximum de spectateurs tout un pan de cinéma injustement oublié. Les films proposés sont des œuvres rares, souvent marginales ou oubliées, alternatives au sens où elles sortent des chemins balisés de la production mainstream. En un mot, les films du festival sont des œuvres orphelines, trop vite laissées de côté faute d'un succès rapide ou parce que trop différentes, inclassables. L'ambition du festival est de leur donner une deuxième chance.

De plus, afin de s'adresser à un public plus large, le festival a comme objectif aussi de promouvoir des films actuels, mais toujours en marge des grands circuits de production, que ce soit par leur fond, leur forme voire même leurs moyens de production.

Ces films diffusés en avant-première, sans trahir pour autant la ligne artistique du festival, à savoir des films possédant un petit quelque chose de « différent », sont des films qui font l'actualité.

En 2015, la programmation cinéma du festival passe par un nombre plus grand d'invités susceptibles d'apporter un vrai plus aux séances en présentant les films et en échangeant avec le public.

La thématique transversale sera « nouvelles humanités », avec des rencontres et événements littéraires prévus en amont. Une carte blanche sera accordée au réalisateur Christophe Ganz qui présentera trois films de son choix. Une thématique parallèle se fera également autour de « France Terre d'Asile » (au sens propre et figuré...).

Lors de cette 8^e édition, l'Association mettra l'accent sur le développement des séances scolaires, en proposant une véritable action d'éducation à l'image. Un partenariat s'est noué avec Sciences-Po.

Tous ces événements proposés autour des séances du festival sont gratuits et se dérouleront dans différents lieux. Ainsi, en plus du Comoedia, en 2015, le festival sera présent au Bal des ardents à Lyon 1^{er}, au Tasse Livre à Lyon 1^{er}, à Sciences Po à Lyon 7^e et d'autres lieux.

La 8^e édition aura lieu du 31 mars au 6 avril 2015.

Le budget global prévisionnel de l'ensemble de la manifestation s'élève à 41 000 €.

Enfin, outre le festival, temps fort pour l'association, ZoneBis organise tout au long de l'année des projections dites « séances hallucinées » en échos ponctuels au festival : ainsi, en ce début d'année a été présenté au Comoedia en avant première le 30 janvier le film *Réalité* de Quentin Dupieux. Elle organise aussi une séance annuelle dite « Nuit Hallucinée ».

Cette année, un partenariat se fera avec l'Association Mediatone qui se traduira par la diffusion d'un documentaire sur le graffiti et le street art : « Style Wars 2 ».

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « ZoneBis », je vous propose de lui allouer une subvention de 8 000 €.

Proposition de subvention : 8 000 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je vous propose une subvention globale de 48 000 €, répartie comme indiqué ci-après :

- CINEMA : 8 000 - Zone Bis (4^e) : 8 000 €
- POESIE : 40 000 - Espace Pandora : 40 000 €

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 48 000 € sont allouées aux associations Zone Bis et Espace Pandora, selon la répartition suivante :

- CINEMA : 8 000 - Zone Bis (4^e) : 8 000 €
- POESIE : 40 000 - Espace Pandora : 40 000 €.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Espace Pandora est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante, soit 48 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30, après transfert de 3 000 € de la ligne de crédit n° 43985, programme EVENCULT, opération AUTCULT, article 6574, fonction 024, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN